

l'axe de la rue Grenette et du pont Lafayette, à travers la rue Mercière, et de la démolition des deux massifs de maisons qui séparent la rue Grenette du quai de la Saône.

La rue Grenette est une des plus belles de Lyon ; ce fut le premier modèle d'une rue ouverte dans de larges proportions. Sa mise en communication avec le quai de la Saône serait une amélioration remarquable. Les bénéfices que ferait ce pont à péage permettent de croire que ce projet ne coûtera pas plus de 100,000 fr. à la ville. La démolition du Pont-de-Pierre et sa reconstruction offrent une circonstance favorable que l'administration et le conseil saisiront sans doute avec empressement.

— On assure que l'administration municipale est dans l'intention d'acquérir le musée de M. Rosaz, monument unique en son genre de l'histoire de notre ville, et qui est le résultat de plus de cinquante années de recherches, de persévérance infatigable et de considérables dépenses.

La quatrième section du Congrès scientifique, qui a visité ce musée, sur la proposition de MM. Coste et Lortet, en a fait le plus grand éloge, et a manifesté le vœu qu'il fût placé dans un monument public.

— Dans une de ses dernières délibérations, le conseil général d'administration des hôpitaux civils de Lyon a décidé qu'un hospice d'incurables serait créé le plus tôt possible, et qu'il serait établi à Oullins, dans la belle propriété dite *le Perron*, appartenant à ces établissements.

On ne saurait trop applaudir à une telle détermination prise dans l'intérêt de l'humanité qui la réclamait depuis longtemps. Les incurables seront, sous le rapport sanitaire, très convenablement placés à la campagne et dans un lieu élevé où ils respireront un air pur. Nous ne connaissons point, du reste, les dispositions que le conseil général doit adopter pour la distribution et le régime intérieur de cette maison ; mais quels que soient le savoir, l'expérience et l'habileté des honorables citoyens qui composent cette administration, nous sommes bien convaincu qu'elle ne statuera rien à cet égard sans consulter le comité médical dont la compétence en cette matière ne saurait être mise en doute.

— Le voyage que M. Teste, ministre des travaux publics, vient de faire pour s'assurer des moyens de rendre le Rhône navigable de Lyon à Genève, excite partout une attention sérieuse qui est de fort bon augure pour l'accomplissement de cette entreprise ; et l'on assure que Genève ne reculerait pas devant la dépense de 500,000 fr. de France qu'elle aurait à supporter pour l'exécution des travaux.

---